



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/64

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADMISSION EN 1ÈRE ANNÉE DE 1ER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023)

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 décembre 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant accréditation des formations,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
Vu la délibération CFVU2021/21-1107 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 25/11/2021,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Considérant les dispositions susvisées du code de l'éducation, en application desquelles il appartient au conseil d'administration de l'université de délibérer sur les capacités d'accueil de chacune des formations de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur dispensées par l'établissement,

Considérant la notion de « capacité d'accueil » définie comme recouvrant l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe), et à l'exclusion des candidats redoublants et des candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation, lesquels n'entrent pas dans le champ desdites capacités d'accueil,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE:**

Article 1 :

Les capacités d'accueil 2022/2023 des formations en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur afférentes à l'Université Bordeaux Montaigne sont définies en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/12/2021.

Membres présents	20
Membres représentés	11
Abstention (s)	5
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président,


Lionel LARRÉ.



Publié le: → 5 JAN. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

→ 5 JAN. 2022

**ANNEXE N°1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL DES FORMATIONS POUR L'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNÉE
DE 1^{ER} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023)**

L1 parcours type	Capacité d'accueil 2021	Capacité d'accueil 2022	Observations
Arts plastiques		145	
Design		38	
Cinéma et audiovisuel		80	
Théâtre		80	
Danse		30	
Musicologie et pratique artistique supérieure		70	
Musiques actuelles, Jazz et chanson		0	(Ouverture de la L1 tous les 3 ans) Fermé 2022
Culture humaniste et scientifique		40	
Sciences de l'information-communication		118	
Information-communication /anglais		38	
Information-communication /allemand		15	
Information-communication /espagnol		25	
Sciences archéologiques		80	
Anglais-philosophie		40	
Géographie et aménagement		220	
Histoire		650	
Histoire – Enseignement délivré à distance		85	
Histoire et culture des mondes anciens	0	40	Création
Histoire Hambord		10	
Histoire de l'art		320	
Lettres		280	
Lettres – Enseignement délivré à distance		70	
Lettres classiques		40	
Lettres classiques – Enseignement délivré à distance	25	40	
Lettres : BABEL : langues et cultures du monde		75	
Philosophie		135	Portail unique Philosophie/Philosophie Santé
Philosophie – Accès Santé		40	
LLCER Allemand		35	
LLCER Anglais		500	
LLCER Arabe		100	
LLCER Chinois	60	60	
LLCER Espagnol		250	
LLCER Italien	0	40	Création
LLCER Japonais		130	
LLCER Portugais trilingue	0	40	Création
LLCER Russe trilingue		50	
LLCER Anglais-Allemand		40	
LEA Anglais-Allemand		75	
LEA Anglais-Arabe		85	
LEA Anglais-Chinois		145	
LEA Anglais-Coréen		40	
LEA Anglais-Espagnol		440	
LEA Anglais-Italien		40	
LEA Anglais-Japonais		130	
LEA Anglais-Portugais		40	
LEA Anglais-Russe		85	
Sciences du langage		190	
LLCER Anglais – Agen		80	
LEA Anglais – Espagnol - Agen		80	
TOTAL LICENCE	5435	5479	
LLCER Anglais – Enseignement délivré à distance			Fermé 2022
LLCER Espagnol - Enseignement délivré à distance			Fermé 2022

Italien BABEL : langues et cultures du monde	40	Fermé 2022
5575		

1ère année BUT	Capacité d'accueil	Capacité d'accueil
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	112
Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28
Information communication – Communication des organisations	30	28
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	28
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine	60	56
Information communication – Publicité	30	28
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50
TOTAL BUT	350	330
Diplôme d'Université	Capacité d'accueil	Capacité d'accueil
PaRéO – Passeport pour réussir et s'orienter	20	40
TOTAL GENERAL	5945	5877